

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



LES GELÉES ont causé de forts dégâts aux vignobles et plantations fruitières dans de nombreuses régions. Au Pays Nantais, la nuit du 3 au 4 avril a été fatale pour nos vignes à Muscadet. Surpris en « pleine bourre » par un froid de moins 4 degrés, beaucoup de bourgeons ont succombé à cette offensive.

DES ŒUFS CHINOIS A NANTES ! Nous apprenons que plus de dix mille kilos de jaunes d'œufs chinois, en boîtes, en provenance d'une grosse Maison d'exportation de Changhai, se trouvent actuellement entreposés dans les frigorifiques de Nantes. A qui sont destinés ces œufs de Chine ? Et pendant ce temps nos œufs de fermes se vendent à vil prix !

A POITIERS, en même temps que la Foire-Exposition, se tiendront, les 17, 18 et 19 mai, les concours spéciaux de reproducteurs des races bovines parthenaïse, chevaline, mulassière et ovine de la Charmoise.

LIVRES GÉNÉALOGIQUES : A l'Institut international d'Agriculture de Rome vient de se tenir une réunion d'experts des divers pays, pour établir un projet de convention internationale en vue d'unifier la tenue des livres généalogiques du bétail.

DES CHANTIERS FORESTIERS ont été ouverts pour les chômeurs en forêts de Fontainebleau et de Compiègne. Un effectif de 228 hommes est occupé à ces travaux. Le salaire est de 17 francs par jour et comporte en plus des primes pour les familles nombreuses.

AVEC DE L'HERBE ! Un important chapelier de Manchester a déclaré qu'il était possible de fabriquer des couvre-chefs avec de l'herbe, dont on traiterait les fibres chimiquement. On obtiendrait ainsi des chapeaux de toutes teintes, à un prix inférieur de 50 % au prix actuel.

LISEZ TOUS

aujourd'hui

EN 4^e PAGE

le premier numéro de notre très intéressant feuilleton

Tante Gertrude

du grand écrivain

B. NEULLIÈS

Ce roman peut être lu par tous, petits et grands

Comment nos Producteurs de Céréales et de Légumes sont défendus

Le Ministère de l'Agriculture a lancé dernièrement aux agriculteurs un appel les invitant à semer des lentilles et des haricots, au lieu et place de céréales de printemps.

Au même moment, exactement le 6 mars, le navire italien « Virgilio » (capitaine Porzio) déchargé à Marseille : 753 sacs de blé, 375 sacs de lentilles, 2.629 sacs de haricots chargés à San-Antonio-du-Chili, et 3.587 sacs de blé, 2.655 sacs de lentilles chargés à Valparaiso.

Le même jour, le navire italien « Burma » (capitaine Baticci) déchargé à Marseille : 9.700 quintaux de blé, 1.160 quintaux de graines de lin, 4.000 quintaux d'orge, 4.780 quintaux d'avoine chargés à Bahia-Blanca.

Et voilà comment il y a chez nous surproduction de blé, d'avoine ou d'orge ; voilà comment les agriculteurs sont empêchés de suivre le conseil que leur donne le Ministère de l'Agriculture.

LA CRISE AGRICOLE CAUSE DU CHOMAGE

Nous avons coutume d'assigner au chômage trois sources principales : l'excès d'impôt qui alourdit le prix de revient de nos entreprises et les met en situation d'infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère ; le pompage de l'épargne par la banque d'Etat, dite « Caisse des dépôts et consignations », qui ôte aux entreprises industrielles et commerciales le moyen de se procurer des capitaux ; enfin la diminution du pouvoir d'achat des masses rurales, qui représentent la moitié des consommateurs et même davantage, s'il est vrai, comme l'assure M. Jean Barthe, président du Syndicat horticoles d'Ille-et-Vilaine, que « l'homme des champs consomme en moyenne de 50 à 75 % de plus que l'homme des villes ».

De ces trois sources principales du chômage, celle-ci, la diminution du pouvoir d'achat des masses rurales, est assurément la plus importante. Il est bien remarquable qu'en 1930 nous n'avions pas de chômeurs. Le chômage n'est apparu que vers le centre de l'année 1931 et cette apparition a coïncidé avec la diminution de revenu des agriculteurs, diminution déterminée par la mauvaise récolte de céréales et l'effondrement (fin août 1931) des cours du bétail.

Depuis lors le chômage n'a pas cessé de s'aggraver parce que les prix agricoles n'ont pas cessé de s'effondrer. En 1930, l'agriculture, dont le chiffre d'affaires dépassait 100 milliards, a pu investir dans l'industrie plus de 60 milliards. En 1934, le chiffre d'affaires de l'agriculture a été ramené aux environs de 50 milliards. Les paysans ont dû réduire au strict minimum leurs achats industriels. Du fait que les agriculteurs se sont abstenus d'acheter, l'industrie a perdu au bas mot 30 milliards sur son chiffre de 1930. Et voilà comment l'industrie a dû mettre ses ouvriers en chômage.

M. Jean de Nadaillac a soutenu, l'autre jour, à la Chambre, la même thèse que nous. La crise agricole, a-t-il dit, exerce sur le chômage une influence non pas unique, mais très importante :

« Cette influence est de toute évidence si l'on examine la situation dans les régions frappées où l'industrie et l'agriculture se rejoignent.

« Je n'ai pas besoin d'insister pour faire admettre que le commerce des engrais et la fabrication des machines agricoles sont en régression marquée.

« Ces produits et d'autres d'ailleurs, sont très importants au point de vue industriel. Mais bien d'autres branches de l'activité se trouvent directement atteintes. Il suffit d'observer les centres de distribution pour constater l'influence de cette baisse des revenus agricoles.

« Dans d'importantes régions de la région que je connais, le nombre des automobiles vendues est tombé, de janvier à décembre 1934, dans la proportion de quarante à dix-huit ; il s'agit d'une région où tout est agricole, où on vit de l'agriculture.

« Les réparations d'automobiles sont presque complètement arrêtées, là où il n'y a que des agriculteurs. Ceux-ci ne sortent plus leur voiture du garage et l'on voit, pour la première fois depuis la guerre, des mécaniciens réduits au chômage parce qu'il n'y a plus de travail pour eux.

« Du commerce des automobiles, passons à celui des tissus, nous ferons la même remarque. A la campagne, le commerce des étoffes est dans un état de marasme complet : LES COMMANDES ONT FUI PARCE QUE LES CLIENTS N'ONT PLUS D'ARGENT.

« Les faits rapportés par M. de Nadaillac établissent bien qu'il y a une relation de cause à effet entre la crise agricole et le chômage et ils sont la condamnation de la politique de déflation des prix agricoles pratiquée par les derniers gouvernements.

La déflation des prix agricoles n'était admissible que si en même temps la déflation était faite sur les objets que le paysan achète et sur les impôts qu'il paie. Mais alors que le paysan vend ses produits au coefficient 2 à 2,5, il achète ce qui lui est nécessaire au coefficient 5 à 7 et les charges de l'Etat sont au coefficient 10.

Or, la déflation des prix des objets que le paysan achète ne peut être faite tant que l'Etat n'aura pas fait la sienne, car l'écart qui existe entre les prix à la production et les prix à la consommation provient principalement des charges fiscales que les objets incorporent. Mais notre Etat démocratique et parlementaire ne peut pas faire sa déflation, pour ce motif que les puissances financières et syndicales qui le dominent lui interdisent de réduire ses dépenses. Nous sommes dans un cercle vicieux.

Nous ne pouvons pas demeurer longtemps encore enfermés dans ce cercle, car alors, les masses rurales ne pouvant recouvrer leur pouvoir d'achat, le chômage s'aggraverait.

Dès lors que notre Etat démocratique et parlementaire ne peut pas réduire ses dépenses, il y a obligation de le remplacer par un Etat indépendant des partis, capable de dominer les puissances financières et syndicales et qui incarne les intérêts de la famille et du métier. Un tel Etat aura la possibilité de ramener à un niveau raisonnable les charges que le producteur supporte, de défendre comme il convient le marché national et, nos agriculteurs ayant recouvré les moyens de se porter aux achats industriels, nos ouvriers ne connaîtront plus le chômage.

FIRMIN BACONNIER.

Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure

CONCOURS CULTURAUX 1935

L'Office Agricole départemental décernera en 1935 des prix aux meilleures cultures des cantons de : NANTES, CARQUEFOU, LA CHAPPELLE-SUR-ERDRE, SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC, BLAIN, SAVENAY.

Le concours est ouvert aux propriétaires-exploitants, fermiers et métayers.

Les lauréats de concours culturels, de primes d'honneur, de prix de spécialités institués par le Ministère de l'Agriculture en 1928, dans le département de la Loire-Inférieure, ne seront pas admis à concourir.

Les agriculteurs qui ont obtenu des prix aux concours de l'Office institué en 1929, pourront se présenter à nouveau ; toutefois, ils ne seront susceptibles d'être récompensés en 1935 qu'à la condition de mériter un classement supérieur à celui de 1929.

Une première série de prix sera attribuée aux exploitations de 20 hectares et au-dessus, et une seconde série aux exploitations de moins de 20 hectares.

Outre les prix culturels réservés à l'ensemble de l'exploitation, il pourra être attribué des prix de spécialités : culture du blé, sélection du bétail, amélioration des semences, bonne tenue des étables, aménagement des fumiers et installation de fosses à purin, matériel perfectionné, création de vignobles et vergers, etc., aux concurrents non classés pour des prix culturels, mais néanmoins méritants pour des parties importantes de leurs exploitations.

Une Commission de visite des fermes procédera à l'inspection entre le 15 juin et le 14 juillet.

N.B. — Les agriculteurs désirant concourir devront en aviser par lettre l'Office Agricole départemental, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, avant le 15 mai, dernier délai.

L'Office leur fera connaître les conditions du concours et leur enverra un questionnaire à remplir et à lui retourner dans la quinzaine.

Le Président de l'Office Agricole, L. LEFEUVRE.

CE JOURNAL EST LE MEUX INFORMÉ ET LE PLUS VIVANT DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES. REPANDEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

Un Brin de Causette...



Allez donc dire que les Français sont point à la hauteur et qui sont pas capables de construire des bâtiments pépères comme les Américains, les Anglais ou les autres ! Ceusses qui disent ça n'ont qu'à aller voir la « Normandie » à Saint-Nazaire. Tu parles d'un bateau, avec ses trois cheminées et sa coque géante de 313 mètres de longueur ! C'est le plus grand paquebot du monde, qui fera la nique à toutes les autres compagnies concurrentes et qu'est un chef d'œuvre du goût de nos pays : rapidité, super manœuvre et quasi sécurité.

La mer (quand elle est point méchante) et les bateaux, ça m'a toujours intéressé. A l'on point du sang de matelot dans les veines, par chez nous ? Aussi j'en des « tuyaux » et des vrais, sur la construction du « Normandie », qui sera une p'tite ville flottante, avec ses 3.500 personnes à bord.

Ce géant des mers, comme y disent, filera trente nœuds de moyenne et fera le parcours : Le Havre-New-York, en quatre jours et deux heures, alors que les autres paquebots mettent cinq journées et quatre heures. Y aura là-dedans 2.000 passagers, dont 875 en cabines de luxe, qui seront sûrement point huchés les uns sur les autres, mais logés comme des princes. Pour servir tout ce monde y aura : 10 boulangers, 10 bûcherons, 10 sommeliers, 190 gâte-sauces, 630 maîtres d'hôtels et serveurs, 25 femmes de chambre, 108 marins, 15 chasseurs de pourboires et 20 garçons pour les sonnettes. En plus des officiers des tamajors, mécaniciens, aides-mécaniciens, y aura 292 matelots, 3 médecins, 2 infirmières, 30 électriciens, 26 pompiers, 7 imprimeurs, 9 coiffeurs pour dames et un orchestre dernière mode.

Pour alimenter tout c'te guérouce y faudra embarquer à chaque voyage, dans les chambres frigorifiques : 80.000 kilos de glace, 16.000 kilos de bidoche, 70.000 œufs, 24.000 litres de pinard, 7.000 bouteilles de vins fins et de champagne, 2.600 bouteilles de « schnaps » — atchoum ! 16.000 litres de bière, des centaines de pots de lait, etc., etc., etc.

Parmi le matériel de table, on compte : 60.000 verres, 60.000 assiettes du vrai Limoges, 2.000 carafes, 15.000 cuillers et fourchettes, 770 cafetières et théières, 38.400 draps avec des broderies, 130.000 serviettes de table, 150.000 serviettes de toilette... et j'vous faisais grâce du reste de la batterie de cuisine !

La « Normandie » coûtera seulement 840 millions de francs... Une paille à l'heure qui l'est ! Le plus drôle c'est qu'il est point encore payé, rapport que d'ampuis cinq ans, on a dû marcher à coups d'emprunts et de projets de lois pour trouver la bonne galette. Avec c'te galette nos ingénieurs, nos ouvriers, nos artisans, ont fait la plus belle machine du monde, qu'ira porter partout nos trois couleurs. Rapport à la sécurité des passagers, contre les voies d'eau on contre l'incendie, y a point un navire qu'a des installations pareilles : Tout le bateau est entouré d'un double coque dans lequel on met les provisions de mazout et d'eau douce. En plus y a à bord 54 compartiments à tanques. Contre le feu tout les matériaux sont ininflammables, chaque cabine fait une cellule isolée ; y a 223 avertisseurs et 1.075 de détecteurs électro-thermique, reliés au Central-Sécurité.

Sécurité, vitesse, bonne table et bon gîte, queque vous voulez de mieux pour traverser la Grande Bleue ? Seulement y a l'y point là-dedans trop de super luxe, pour les pauvres Français, chevaliers de la Bourse plate et même pour les Américains qu'ont pu des dollars à jeter par les fenêtres ! D'ampuis 1930 les passagers de « première » se sont dégonflés de 70 % sur les grandes lignes... Alors qui c'est qui paiera les cinq millions de frais, qu'engloutira c'te géant à chaque voyage d'aller et retour ?

maître Jeannot

Notre 9^e Exposition Internationale d'Aviculture a remporté un magnifique succès

Les nécessités de mise en page de notre journal ne nous ont pas permis, la semaine dernière, de donner un compte rendu détaillé de cette belle manifestation avicole de Nantes, qui se classe aujourd'hui incontestablement en tête de toutes les grandes Expositions avicoles de Province. Notre Pays Nantais a droit de s'en enorgueillir. Nos éleveurs peuvent s'en féliciter et les dirigeants de la Société Avicole de l'Ouest méritent des éloges pour un pareil succès — succès dû à un patient labeur, à des connaissances techniques approfondies et à une admirable ténacité. Ne faut-il pas surmonter bien des obstacles, bien des difficultés, pour voir à tout, solliciter des aides financières, pour mettre sur pied une telle organisation et décerner aux lauréats des prix en argent, suffisamment rémunérateurs ?

Durant quatre jours, un nombreux public défila devant les cages de nos différentes races de poules, canards, oies, dindes, pintades, pigeons et lapins, sans oublier les petits oiseaux de volières, qui firent l'admiration des visiteurs. Il y avait cette année un peu moins de pigeons de fantaisie, mais davantage de pigeons de rapport et de poules. De plus, en plus les aviculteurs semblent s'orienter vers des types d'utilité, dont la vente des sujets leur laisse entrevoir une source plus sûre de profits. Ceci est encore une résultante de la crise économique que nous traversons ; mais il ne faut pas en déduire que l'on abandonnera complètement l'élevage purement sportif et la sélection de nos meilleures races, qui ont fait la renommée de notre pays.

Nos vieilles races de poules françaises : Houdan, Faverolles, Bresses, Gâtinaises, Coucous de Rennes (pour ne parler que de celles-là) sont toujours en honneur, bien que certaines semblent vouloir céder le pas aux races étrangères, plus en vogue, comme les Wyandottes, Rhode-Island, Brackels, Orpingtons, Sussex ou Lehighs, ces dernières restant de véritables machines pour la ponte. Il appartient à chacun de rechercher la race la plus appropriée, suivant le genre d'exploitation, les débouchés et l'orientation que l'on désire donner à l'élevage.

Nous avons dans notre département, principalement dans beaucoup de fermes au sud de la Loire, une race merveilleuse de poule, espèce noire commune, qui n'est pas une vraie race au sens propre du mot, mais qui mériterait d'être sélectionnée et standardisée et qui se vend sur les marchés sous le nom de Poule Nantaise ou Poulets Nantais. Il s'en expédie des milliers chaque semaine sur Paris, sur certains grands centres et même à l'étranger, où ces « poulets nantais » sont aussi appréciés, pour leur chair, que les canards nantais, si justement réputés.

Y aurait-il des intérêts particuliers qui s'opposeraient à la reconnaissance officielle et à la standardisation de notre race de « Poule Nantaise » qui serait appelée alors à concurrencer sérieusement d'autres races, comme celle de Bresse ? Il y aurait un gros effort à tenter de ce côté, effort de sélection, dont le succès profiterait à des milliers d'éleveurs et fermiers de notre beau département. C'est là une source de revenus non négligeable, étant donnée surtout la mévente actuelle de nos autres productions agricoles, animales ou végétales.

Au banquet de l'Aviculture, qui eut lieu le soir de l'inauguration de notre Exposition, dans les Salons de la Duchesse-Anne, M. Robin, le jeune et actif président de la Société, remercia les nombreuses personnalités présentes, les membres du jury, de la Presse, et ses collaborateurs, puis il déclara en substance :

« Vous avez reconnu les efforts incessants que la Société Avicole a faits pour la diffusion du petit élevage dans la région, parce que vous avez vu, en défilant devant nos cages, ce que nous avons réalisé. L'Aviculture est ignorée ; elle est injustement considérée comme la petite sœur

de la grande famille agricole et pourtant son importance est de premier ordre. Il est facile de constater, chiffres en mains, que l'importance économique de l'Aviculture et de la Cuniculture dans notre pays dépasse celle de toutes les autres branches de l'Agriculture, prises chacune isolément. Et cette importance méconnue fait que souvent on la dédaigne.

Je voudrais vous dire avec plus de précision ce que nous avons fait, ce que nous pourrions et voudrions faire, si nous en avions les moyens financiers, qui sont précisément les seuls que nous n'avons pas, car je puis vous assurer que nous avons tout ce qu'il faut pour réussir, même dans les circonstances les plus difficiles et que l'on nomme vulgairement « le feu sacré ».

M. Robin fit ensuite l'éloge de M. Pineau, vice-président de la Société, récemment emporté à l'affection des siens et de ses amis. Puis il remit deux croix du Mérite agricole à deux sociétaires, geste touchant et délicat.

MM. Gautier, Raymond Lefevre et Chouanneau, au nom de la Foire, de la Chambre d'Agriculture et de la Municipalité de Nantes, prirent successivement la parole et clôturèrent la série des discours. On fut à la prospérité de l'Aviculture, les bons vins aidant à digérer une bonne chèvre — la chair des canards nantais qui furent ce soir-là à l'honneur !

R. FAIVRE.

Membre du Jury,

Aviculteur diplômé de l'Etat.

Les Palmarès des Concours

EN 2^e PAGE : L'Aviculture.EN 3^e PAGE : Porcins et Ovins.

Les Vins et Eaux-de-Vie

Les meilleurs cidres.

Les pommes de table.

D^r CHARITAT,

Vétérinaire.

Nécessité de la suppression de la taxe de luxe de 1.000 francs par hectolitre d'alcool pur

Les droits actuels sur l'alcool sont au total de 2.500 francs par hectolitre à 100°, sur lesquels 1.000 francs figurent pour la taxe de luxe. Ces droits sont plus de onze fois plus élevés que ceux de 1914 (220 francs).

En réalité, tous les prix agricoles ont baissé depuis trois ou quatre ans dans une proportion telle qu'ils ne sont plus que la moitié des prix de 1929-1930, parfois moins encore.

Ainsi l'alcool s'est effondré depuis janvier 1929 à mars 1935, de 1.500 francs à 350 francs, soit près de 80 %.

Mais si l'on ne considère que l'ensemble de la valeur actuelle des produits agricoles, en faisant abstraction de la chute catastrophique de l'alcool, on peut dire à bon droit que le poids des droits actuels est au moins deux fois plus lourd à supporter qu'il y a cinq ou six ans. Et comme son expression est déjà plus de onze fois ce qu'elle était en 1914 (220 francs) le poids actuel des taxes sur l'alcool est 22 fois plus lourd qu'en 1914.

Le commerce honnête est écrasé. Seul peut se vendre l'alcool en fraude et la prime à la fraude est si forte que celle-ci règne de plus en plus. D'où pertes considérables pour l'Etat.

La suppression de la taxe de luxe ferait disparaître cette prime à la fraude. Le Trésor y trouverait le premier son avantage. De plus la taxe de luxe est une injustice fiscale. Le décret de juillet dernier a supprimé toutes les taxes de luxe, excepté celle sur les alcools, qui a été non seulement maintenue mais consolidée à 1.000 francs par hectolitre d'alcool pur.



L'Epilepsie des Porcelets

C'est une affection extrêmement répandue, surtout en hiver, et sur l'étiologie de laquelle on paraît avoir commis par mal d'erreurs.

Dans notre région, les marchands de porcs, et les éleveurs lui ont donné le nom de « Coule ».

Longtemps attribuée à une affection vermineuse, cette maladie redoutable, car elle entraîne une mortalité élevée, paraît due à une hypocalcémie un peu analogue à celle qu'on rencontre dans la fièvre vitulaire.

Elle se traduit par des crises d'intensité variable, mais qui ne laissent pas d'étrangler à juste titre les propriétaires.

Les porcelets atteints d'épilepsie reculent en poussant des cris aigus, ils sont pris de tremblements convulsifs qui secouent tout le corps. Puis ils perdent l'équilibre, tombent à la renverse ou sur le côté, agitent violemment les membres et les mâchoires. Tout dans leur attitude rappelle la crise d'épilepsie qui frappe les chiens atteints d'encéphalite au cours de la maladie du jeune âge.

Lorsque la crise est terminée, le malade reste hébété. Il marche en titubant, respire avec quelque difficulté, puis tristement il rejoint ses camarades et continue son repas si malencontreusement interrompu. Si le diagnostic est facile, le pronostic est assez sombre. Cependant on peut à la fois agir préventivement et curativement.

J'ai remarqué que les porcelets qui recevaient une ration quotidienne d'huile de foie de morue d'excellente qualité (j'insiste sur ce point capital, car il existe des huiles inférieures), étaient assez rarement atteints d'épilepsie.

Si les crises éclatent, vous n'attendez pas qu'elles se renouvellent, et vous appelez de suite le vétérinaire, qui pratiquera une injection de calcium sous la forme qu'il jugera la meilleure, ce qui n'empêchera pas, si les crises étaient particulièrement graves, de donner des potions calmantes. La potion des trois bromures (bromure de potassium, bromure de sodium et d'ammonium) est toute indiquée dans ce cas.

D^r CHARITAT,

Vétérinaire.

EFFETS QUE PRODUIRAIT CETTE SUPPRESSION

Les recettes du Trésor augmenteraient par la réduction de la fraude. Elles augmenteraient aussi par le développement du pouvoir d'achat d'une masse d'agriculteurs, de commerçants et d'industriels.

La réduction de 1.500 francs des taxes sur l'alcool permettrait au commerce honnête d'offrir au producteur un prix un peu plus élevé de sa marchandise et de la vendre plus facilement au consommateur par suite de la baisse des prix de vente dans lequel sont incorporées les taxes sur l'alcool.

Une hausse des alcools et des eaux-de-vie auraient des conséquences heureuses pour l'ensemble de la production agricole française. Elle aurait une répercussion certaine sur les cours des vins, améliorant ainsi le sort des vignerons du Centre, du Midi et de l'Algérie. Certaines colonies se ressentiraient également de la hausse des cours du rhum.

Enfin, nos planteurs de betteraves, pour lesquels l'équilibre de l'Office de l'Alcool industriel est une nécessité absolue, verraient avec joie la hausse des alcools de bouche (alcools libres) qui débarrasserait l'Office de l'Alcool industriel de la concurrence dévastatrice que les alcools de bouche font par leurs bas prix actuels aux alcools d'industrie.

Le régime actuel des alcools est compromis en France, moins par la surproduction que par la sous-con-

sonnament résultant des charges fiscales écrasantes.

Aucun régime des alcools ne peut fonctionner avec satisfaction si les taxes sur l'alcool ne sont pas réduites de 1.000 francs au moins. Les intérêts des planteurs de betteraves, c'est-à-dire d'un nombre considérable d'agriculteurs français, sont solidaires de ceux des vignerons, rhu-miers et producteurs de fruits à cidre.

Nécessité de la liberté de distillation pour les bouilleurs de cru

Cette liberté est nécessaire à l'exercice même de la profession agricole. Le préavis actuel de trois jours avant de distiller est incompatible avec la bonne organisation de la vie rurale. L'agriculteur ne peut attendre la venue et le contrôle de la Régie pour régler chaque jour son travail selon les saisons et le temps qu'il fait.

Cette liberté est nécessaire pour assurer sans trop de risques la conservation dans les caves des eaux-de-vie de qualité et leur amélioration par un vieillissement naturel.

Cette liberté est nécessaire pour assurer l'inviolabilité du domicile particulier et supprimer toutes causes de perquisitions intolérables.

Et puisque l'inviolabilité du domicile particulier est reconnue comme un droit sacré, le contrôle de la Régie ne doit s'exercer que sur les routes. Ses employés doivent être munis des moyens de locomotion suffisants.

Le régime de liberté des bouilleurs de cru a été supprimé par la loi de 1916, pendant la guerre, c'est-à-dire au moment où les intérêts étaient aux armées et ne pouvaient élever la voix. Depuis lors ils n'ont cessé de réclamer le retour à la liberté qui leur est nécessaire pour l'exercice légitime de leur profession.

Aujourd'hui l'angoisse de la misère et de la ruine qui les étirent les a conduits à manifester froidement mais énergiquement leur volonté d'obtenir satisfaction.

(Communiqué par le Syndicat général des Agriculteurs du Pays d'Auge.)

Ne remettez pas à demain l'emploi des Engrais St-Gobain.

Conseil supérieur de la Coopération Agricole

Sont nommés membres du Conseil Supérieur de la Coopération agricole pour trois ans et à dater du présent arrêté :

M. Victor Boret, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture.

Au titre de représentants des Sociétés coopératives agricoles de production, de transformation, de conservation ou de vente des produits agricoles ou de leurs unions : M. Henri Boulay, président de la Confédération Nationale des Coopératives vinicoles ; M. Paul Mercier, président de l'Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou ; M. J.-B. Martin, président de la Fédération des Laiteries coopératives d'Indre-et-Loire.

Au titre de représentants des Sociétés coopératives d'achats en commun et d'approvisionnements ou de leurs unions : M. de Nicolay, président du Syndicat des Agriculteurs de la Sarthe ; M. Chatelet, président de la Coopérative départementale d'achats en commun de la Vendée.

SITUATION D'AVENIR

L'emploi de SECRÉTAIRE est mieux rémunéré et plus stable que celui de Steno-dactylographe. Demandez le programme des COURS PRATIQUES DE SECRETARIAT COMMERCIAL ET DE SECRETARIAT GÉNÉRAL PIGIER, 6, rue Crébillon, à NANTES. — Prix modérés. Cours oraux et par correspondance.

Un Comité du bon Pain

L'« Officiel » du 5 avril a publié un décret instituant au ministère de l'Agriculture une Commission du « bon pain » chargée d'étudier les problèmes relatifs à la fabrication et à la consommation de cet aliment. Cette Commission a notamment pour mission de proposer aux ministères de l'Agriculture et de la Santé Publique toutes suggestions propres à améliorer la technique de la fabrication du pain pour en accroître la qualité et en augmenter la consommation. Le décret nomme les membres de cette Commission.

L'Engrais préféré des Agriculteurs avisés
Des meilleurs résultats en dépensant moins

NORMAL

ORGANIQUE NUTRIQUE

PHO SAMO

RICHE

Pour toutes les Cultures : Pommes de Terre, Vignes, Sarrasin, Cultures Fourragères, etc...

EN VENTE CHEZ VOTRE FOURNISSEUR D'ENGRAIS

LE PALMARÈS DU CONCOURS AVICOLE

Poules

RACES FRANÇAISES

Houdan. — 1er prix (parquets), M. Delahaye.

Éclaircies. — 1er prix (parquets), Mme Joyau ; 2e prix (parquets), Mme Goudou ; 3e prix (parquets), M. Lacourt ; 1er prix (coqs), Mme Clément Grandcourt ; 2e prix (coqs), Mme Robin ; 1er prix (coqs), Mme Clément Grandcourt ; 1er prix (poules), Mme Robin.

Bresse noire. — 1er prix (parquets), M. Rimbert ; 1er prix (coqs), M. Lar-cher ; 2e prix (poules), Mme Clément Grandcourt.

Bresse grise. — 1er prix (parquets), Mme Pineau ; 1er prix (coqs), Mme Pi-neau ; 2e prix (poules), Mme Pineau.

Bresse bleue. — 1er prix (parquets), Mme Pineau ; 2e prix (coqs), Mme Pi-neau ; 1er prix (poules), Mme Pineau.

Gâtinaise. — 1er prix (parquets), Mme Spork ; 1er et 2e prix (coqs), Mme Spork ; 1er et 2e prix (poules), Mme Spork.

Coucou de Rennes. — 1er prix (parquets), M. Cherbonnier ; 2e prix (coqs), D. Ramé ; 1er et 2e prix (poules), D. Ramé.

Gourmay. — 2e prix (parquets), M. Doucraïn.

Geline de Touraine. — 1er prix (parquets), Mme Joyau.

Noire du Berry. — 2e prix (coqs), Mme Clém. Grandcourt ; 2e prix (poules), Mme Clém. Grandcourt.

RACES ÉTRANGÈRES

Brahma Herm. — 2e prix (coqs), M. Agaisse.

Kusham noir. — 1er prix (coqs), M. Agaisse ; 1er prix (poules), Mme Vialanx.

Malines Coucou. — 2e prix (parquets) et 2e prix (poules), M. Ouyard.

Orpington noir. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (coqs), 1er et 2e prix (poules), Mme Bodinier-Poché.

Orpington fauve. — 1er prix (parquets), Mme Seignerin ; 1er prix (coqs), Mme Spork ; 1er et 2e prix (poules), Mme Seignerin ; 1er et 2e prix (poules), Mme Seignerin.

Orpington bleu. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (coqs), 1er et 2e prix (poules), M. Goudou.

Strassbourg. — 1er prix (parquets et parquets jeunes), M. Mary ; 1er prix (coqs), M. Richardau ; 1er et 2e prix (coqs), M. Mary ; 1er et 2e prix (poules), M. Richardau.

Sussex Herminée. — 1er prix (parquets), M. Lebaud ; 2e prix (coqs), M. Dausg.

Sussex Speckled. — 2e prix (coqs), 1er prix (coqs) et 1er prix (poules), M. de l'Escal.

Rhode Island. — 1er prix (parquets), M. Meny ; 2e prix (coqs), M. Leroux ; 3e prix (coqs), Comtesse Saint-Pern ; 1er prix (poules), M. Leroux.

Wyandotte blanche. — 1er prix (parquets), M. Arhoun ; 2e prix (parquets), Mlle Bory ; 1er prix (coqs), M. Arhoun ; 2e prix (coqs), M. Arhoun ; 3e prix (poules), M. Arhoun ; 1er et 2e prix (poules), M. Arhoun ; 3e prix (poules), Mme Yon.

Plymouth Rock. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (coqs), 1er prix (poules), M. Chéné-Durand.

Grands Combattants Indiens. — 1er prix (coqs) et 1er prix (poules), M. Chéné-Durand.

Leghorn blanche. — 2e prix (parquets), 1er et 2e prix (poules), Mme Boillet.

Leghorn dorée. — 2e prix (parquets jeunes), 1er prix (coqs), M. Goudou.

Barnevelders. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (coqs), 1er et 2e prix (poules), M. Mary.

Hollandais. — 1er prix (parquets), Mme Spork.

Padoues dorées. — 1er prix (parquets), M. Meny.

Hambois pailletés. — 1er prix (parquets), M. Brossaud ; 2e prix (coqs) et 1er prix (poules), M. Agaisse.

Brackets argentés. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (coqs), 1er et 2e prix (poules), Mme Robin.

Nègre soie. — 1er prix (parquets), M. Agaisse.

RACES NAINES

Schright doré. — 2e prix (coqs), M. Agaisse ; 3e prix (coqs), M. Quesson ; 1er prix (poules), M. Quesson ; 3e prix (poules), M. Obligi.

Schright argenté. — 2e prix (parquets), Mme Clém. Grandcourt ; 1er prix (coqs), M. Ouyard ; 1er prix (poules), M. Ouyard.

Java noir. — 1er prix (parquets), Mme Clém. Grandcourt ; 2e prix (coqs), M. Bézau.

Combattant Indien nain. — 1er et 2e prix (poules), M. Agaisse.

Seoth Grey nain. — 1er prix (coqs) et 1er prix (poules), Mme Clém. Grandcourt.

Sabat maillé. — 1er prix (coqs) et 2e prix (poules), M. Agaisse.

Sabat argenté. — 1er prix (poules), M. Agaisse.

Combattants anglais argentés. — 1er prix (parquets), 1er prix (coqs), 1er prix (poules), Mme Clém. Grandcourt.

Phénix doré. — 1er prix (coqs) et 1er prix (poules), M. Chéné-Durand.

Pigeons de rapport

Mondains à pattes lisses bleus barrés. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (femelles), M. Mannant.

Cauchois à bavette, maille rouge. — 1er prix (mâles), M. Cottineau ; 2e prix (mâles), M. Bézau ; 1er prix (femelles), M. Cottineau.

Cauchois à bavette, maille jaune. — 2e prix (mâles), M. Dubin ; 1er prix (femelles), M. Esprangle.

Cauchois autres variétés. — 1er prix (femelles), M. Esprangle.

Gier agathe. — 1er et 3e prix (mâles), M. Meignan.

Gier bleu. — 1er prix (mâles), M. Meignan.

Gier biche. — 1er prix (femelles), M. Meignan.

Carneau rouge zain. — 1er et 2e prix (parquets), M. Clavier ; 1er et 2e prix (mâles), M. Ramé ; 3e prix (mâles), M. Gilet ; 1er et 2e prix (femelles), M. Ramé ; 3e prix (femelles), M. Clavier.

Carneau rouge zain jeune. — 1er prix (mâles), M. Gilet.

Lynx Pologne vol blanc. — 1er prix (mâles), M. Ramé ; 1er prix (femelles), M. Ramé.

Lynx Pologne noir barré. — 1er prix (mâles et femelles), M. Agaisse.

Strasser bleu. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Strasser noir. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Strasser rouge. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Strasser jaune. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Romain bleu. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Romain fauve. — 1er prix (mâles et femelles), M. Leroux.

Romain rouge. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Romain chamois. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Romain noir. — 1er prix (mâles et femelles), M. Ramé.

Montauban blanc. — 1er prix (parquets), M. Mannant ; 1er prix (mâles et femelles), M. Mannant.

Montauban papillotes. — 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Bagadadi noir. — 1er prix (femelles), M. Bézau.

Boulant hollandais meunier. — 1er prix (mâles), Mme Clém. Grandcourt.

Craquelé chinois bleu. — 1er prix (mâles et femelles), M. Agaisse.

Satin barré. — 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Érissé Milanais blanc. — 1er prix (mâles et femelles), M. Agaisse.

Érissé Hongrois bleu. — 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Érissé Hongrois rouge. — 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Capucins rouges. — 1er prix (parquets), 1er prix (mâles), 1er et 2e prix (femelles), M. Agaisse.

Coquille hollandaise. — 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Coquille allemande. — 1er prix (mâles et femelles), M. Agaisse.

Queque pont blanc. — 1er prix (mâles), M. Agaisse.

Queque pont bleu. — 1er prix (mâles), M. Agaisse.

Boulevardier. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (mâles), 1er prix (femelles), M. Mannant.

Pie noir type moderne. — 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Pie jaune type moderne. — 1er prix (femelles), M. Chéné-Durand.

Culbutant anglais noir. — 1er prix (femelles), M. Chéné-Durand.

Culbutant anglais bleu. — 1er prix (mâles), M. Chéné-Durand.

Culbutant allemand. — 1er prix (mâles), M. Agaisse.

Poule maltais noir. — 1er prix (mâles et femelles), M. Agaisse.

Heurtes inverses rouges. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (mâles), 1er et 2e prix (femelles), M. Attenhofer.

Schietti. — 1er prix (mâles), M. Agaisse.

Carrier. — 1er prix (mâles), M. Bézau.

Perruches agapornis personata. — 1er prix (couples), M. Marcel.

Tourterelles blanches. — 1er prix (couples), M. Richardau.

Canaris Isabelle. — 2e prix (couples), M. Mellin.

Chinchillas. — 1er prix (femelles) et 1er prix (mâles jeunes), Mme Yon.

Noir et feu. — 1er prix (parquets), M. Burgundier ; 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), Mme Bodinier-Poché.

Polonais. — 1re prix (mâles) et 1er prix (femelles), M. Ramé.

Alaska. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), M. Ramé.

Zibeline. — 2e prix (mâles), Mlle Mercier.

Castor. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), Mme Yon.

Blanc Rea. — 1er et 2e prix (mâles), Mme Spork ; 1er prix (mâles jeunes), M. Richardau ; 1er prix (femelles), M. Richardau ; 2e prix (femelles), Mme Spork.

Chinchilla Rea. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), Mlle Mercier.

Bleu Rea. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), Mme Robin.

Loutre Rea. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), Mme Macdonald.

Lucas.

Oies

Toulouse sans bavette. — 1er prix (parquets), 2e prix (mâles), 1er et 2e prix (femelles), Mme Voillet.

Blanche du Poitou. — 1er prix (mâles), 1er prix (femelles), Mlle Binet.

De Guinée. — 1er prix (mâles), 1er prix (femelles), M. Meny.

Grise du Danube. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (mâles), 1er et 2e prix (femelles), M. Agaisse.

Pintades

Grises. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (mâles), M. Agaisse ; 1er et 2e prix (femelles), M. Agaisse.

Blanches. — 1er prix (mâles), Mme Spork ; 1er prix (femelles), Elvage Blanc de Curzay.

Lilas. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), M. Meny.

Canards

Rouen clair. — 1er prix (parquets) et 1er prix (mâles), M. Meny.

Pekin. — 1er prix (mâles), Comtesse Armand.

Coureur indien fauve. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Barbares. — 1er prix (parquets), M. Beutier ; 1er prix (femelles), M. Joubin.

Orpington. — 1er prix (parquets), M. Menzil.

Nantais. — 1er prix (parquets), 1er et 2e prix (mâles), 1er et 2e prix (femelles), Mme Voillet.

Lots industriels

Bresse blanche. — 1er prix, Mme Pineau.

Bresse noire. — 1er prix, Mme Pineau.

Wyandotte blanche. — 1er prix, M. Levaux.

Australopis. — 1er prix, M. Mary.

Leghorns blanches. — 2e prix, Elvage de la Trémisnière ; 3e prix, Mme Dubut.

Oiseaux de parc et de faisanderie

Faisans des bois. — 1er prix (parquets), Mme Spork ; 1er prix (mâles), M. Saillant ; 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Faisans vénéreux. — 1er prix (mâles), M. Saillant.

Faisans gris. — 1er prix (parquets), M. Leocq ; 2e prix (mâles), M. Agaisse ; 2e prix (femelles), M. Agaisse.

Faisans argentés. — 1er prix (mâles), M. Plaisis.

Sarcelles d'hiver. — 1er prix (couples), M. Le Bail.

Canards sauvages. — 1er prix (mâles), M. Agaisse.

Canards siffleurs. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Carolins. — 1er prix (mâles) et 1er prix (femelles), M. Agaisse.

Pendix. — 1er prix (couples), M. Saillant ; 1er prix (mâles), M. Saillant ; 1er prix (femelles), M. Saillant.

Oiseaux granivores divers

Diamants mandarins. — 2e prix (couples), M. Beutier.

Diamants de Gould. — 1er prix (couples), M. Cussonneau.

Diamants à bavette. — 2e prix (mâles), M. Plessis.

Diamant Anore. — 2e prix (mâles), M. Plessis.

Califais gris. — 1er prix (couples), M. Beutier.

Califais blancs. — 1er prix (couples), M. Marcel.

Cardinal rouge. — 2e prix (couples), M. Marcel ; 1er prix (mâles), Mme Plessis.

Cardinal gris. — 2e prix (mâles), Mme Plessis.

Cardinal d'Afrique. — 2e prix (couples), M. Beutier.

Travailleur. — 2e prix (mâles), Mme Nodrin.

Bruant Cabaret. — 2e prix (mâles), M. Cussonneau.

Ortolan d'Europe. — 1er prix (couples), M. Cussonneau.

Ortolan de Chine. — 1er prix (couples), M. Cussonneau.

Capucin tête noire. — 1er prix (couples), M. Cussonneau.

Capucin tête blanche. — 1er prix (couples), M. Beutier.

Mitis chardonneret. — 1er et 2e prix (mâles), M. Hurault.

Oiseaux insectivores et baccivores

Bul-Bul Orphée. — 2e prix (couples), M. Cussonneau.

Perronnet Amazone du Brésil. — 1er prix (mâles), M. Beutier.

Perronnet du Gabon. — 2e prix (mâles), M. Beutier.

Voltaire Oiseau exotique. — 1er prix, M. Marcel ; 2e prix, M. Charlot.

Voltaire de Hollande. — 1er prix, M. Leocq.

Voltaire de serins communs. — 1er prix, M. Leocq.

Voltaire de faisans dorés. — 1er prix, M. Leocq.

Point de résultat incertain

Avec les Engrais St-Gobain.



Les Travaux en Avril

(Suite du Bulletin du 30 mars)

NOS AUXILIAIRES

Nous avons dans la nature, de nombreux collaborateurs, dont les principaux sont les oiseaux, qui sont de grands consommateurs d'insectes et dont on devrait protéger les nids, car c'est à l'époque où naissent les petits que nous sommes le plus généralement infestés par les poux et toutes espèces d'insectes ; et de larves dont ils sont très friands et dont ils font une consommation considérable ; les grimpeurs, ou bécots, sont surtout avides d'insectes qu'ils viennent chercher jusqu'aux pieds du cultivateur, si on ne les poursuit pas.

Le hérisson, le crapaud, de qui on a une certaine répugnance, sont cependant des amis du cultivateur, car ils vivent surtout d'insectes de toutes sortes, donc on ne saurait trop ménager leur existence.

Il y a aussi les insectes entomophages, le carabe doré (« calasoma »), vulgairement dénommé « jardinière », qui dévore les chenilles et nombre de petits vers. C'est l'ennemi de la chenille processionnaire du pin et autres bombyx ; les coccinelles ou « bêtes à bon Dieu » que vous trouverez toujours dans le voisinage des plantes qui sont attaquées par les poux, à qui elles font une guerre sans merci.

Il serait à souhaiter que dans les écoles de garçons et de filles, à la campagne, on apprenne aux enfants à connaître et à protéger tous les collaborateurs du cultivateur, car il est lamentable de voir les enfants, à la sortie des classes, transformés en destructeurs de nids. Ettonnez-vous après que vous êtes ravagés par les insectes.

Un ami de la terre,
L. VINET père.

EXEMPLE

Quand vous vous disposerez à semer des carottes ou des haricots, dont les limaces et les escargots sont très friands, un peu avant le lever du soleil, prenez un peu de chaux vive en poudre, que vous mettez dans un sac très clair, et vous passerez tout autour de votre semis en agitant votre sac sur les limaces et les escargots ; tous ceux qui seront atteints par la chaux se racorniront pour se

Notre Concours de Pommes

Voici les récompenses décernées aux concurrents de notre Concours de Pommes, à la Foire de Nantes, toutes que nous avons conservées en chambre froide :

- 1^{er} prix. — M. de la Brosse, châteauneuf du Plessis, Orvault (pour ses Malchamps, Draps-d'Or et Reinettes).
- 2^e prix. — M. Hias Georges, la Meilleraye-de-Bretagne.
- 3^e prix. — M. Fouchier J.-M., la Feutrie, Saint-Jean-de-Boiseau.
- 4^e prix. — M. Audrain André, à Port-Barbe, la Chapelle-sur-Erdre.
- 5^e prix. — M. Donatien Leray, à Guette-Loup, Châteauneuf.
- 6^e prix. — Hocquet Achille, au Touillon, la Meilleraye.

DROITS et DEVOIRS

Liste électorale Agricole

Les agriculteurs ont le droit de se défendre de la crise qu'ils traversent actuellement, mais ils ont aussi le devoir de faire ce qu'il dépend d'eux pour que leurs intérêts professionnels soient défendus.

Les agriculteurs, qu'ils soient propriétaires ou usagers, fermiers, métayers, colons partiaires et domaniers, ouvriers agricoles à la journée ou à gages, membres de la famille du chef d'exploitation ou travaillant avec lui, les femmes chefs d'exploitation agricole ainsi que celles qui, au cours de la dernière guerre, pendant l'absence de leur mari, père ou frère, ont dirigé leur exploitation agricole... toutes ces agricultures, cultivateurs, cultivateuses, ouvriers agricoles, de par l'article 5 de la loi du 8 janvier 1924, et s'ils remplissent les conditions fixées par cette loi, sont électeurs aux Chambres d'Agriculture. Pour bien connaître leurs droits en la matière, les intéressés trouveront tous renseignements utiles dans la brochure « Les élections aux Chambres d'Agriculture », mise à jour au 1^{er} mars 1935, en vente au prix de 4 francs l'exemplaire, à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 33, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).

Mais pour exercer leur droit électoral — et les membres des Chambres d'Agriculture élus en 1930 sont soumis à renouvellement l'année prochaine — il est indispensable que tous ceux qui ont le droit d'être électeurs soient inscrits à la liste électorale aux Chambres d'Agriculture qui va être établie, cette année, à la Mairie de leur commune. Les intéressés ont donc le devoir de s'assurer — au plus tôt — qu'ils étaient bien inscrits sur la liste électorale de 1934, et s'ils ne l'étaient pas, de faire leur déclaration (écrite ou verbale) à la Mairie avant le 20 avril, dernier délai pour être inscrit sur la liste électorale de 1935. Seuls les électeurs inscrits à la liste électorale de 1935 pourront participer aux élections partielles des membres des Chambres d'Agriculture, qui auront lieu en 1936.

Entre le 20 avril et le 4 mai prochains, la liste électorale 1935 sera dressée dans chaque commune, par une Commission composée du Maire, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Conseil municipal choisis l'un et l'autre parmi les électeurs agricoles.

Le dimanche 5 mai, la liste électorale ainsi dressée sera déposée à la Mairie de la Commune, et le dépôt en sera annoncé par une affiche apposée à la porte de la Mairie. Elle sera communiquée, sans frais ni déplacement à tout réquerant qui pourra en prendre copie.

Dans les trente jours qui suivront le 5 mai, toute personne se présentant indument oisive pourra réclamer son inscription; tout électeur inscrit sur une liste électorale du département pourra demander l'inscription d'une personne indument oisive ou la radiation d'une personne indument inscrite.

Nous ne croyons pas nécessaire de rappeler les conditions dans lesquelles ces réclamations seront examinées par la Commission communale, et transmises, s'il y a lieu, au juge de paix, ni les formes dans lesquelles les intéressés pourront éventuellement déférer la décision du juge de paix à la Cour de Cassation. Nous sommes convaincus, en effet, que dans toutes les communes la Commission communale prévue par la loi tiendra (entre le 20 avril et le 4 mai) à dresser la liste électorale avec la plus grande exactitude en faisant appel à toutes les personnes qui ne remplissent pas les conditions fixées pour être électeurs et en inscrivant au bureau d'office, les électeurs dont la capacité électorale lui est connue, conformément à l'article 6 du décret du 30 mars 1929.

Nous vous signalons que le COMPOST DE POISSON N° 0 et N° 1, spécialement fabriqué pour la vigne, donne une bonne fumure et détruit les insectes qui rongent les racines. Le demander à tous les dépôts du Syndicat.

1^{er} Concours Régional d'Ovins et de Porcins

Sous les auspices de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure et grâce à une généreuse subvention de l'Administration de la Foire de Nantes, s'est tenu mardi dernier le premier concours régional de porcs et moutons. Cette manifestation remporta un vif succès. Elle avait attiré bon nombre d'éleveurs et visiteurs de Loire-Inférieure, Vendée, Mayenne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Morbihan, etc., qui, malgré le temps inclement, défilèrent toute la journée autour des parcs d'élevage très bien agencés, ou des boxes, et admirèrent les meilleurs spécimens de nos races porcine et ovine.

C'est un premier pas qui vient d'être fait, en vue d'encourager et de stimuler nos éleveurs de la région Ouest. L'an prochain, on fera mieux encore. Que les lauréats (dont nous publions ci-dessous la liste) en soient fiers. Remercions aussi les dévoués organisateurs de ce premier concours, parmi lesquels MM. de Camiran, président de la Société d'Agriculture; Savelli, commissaire général; Raymond Lefevre, président de la Chambre d'Agriculture; Merlant, P. Lefevre, Chaquin, Michelat, sans oublier les Membres du Jury.

Le Palmarès OVINS

Race Southdown. 1^{re} section : Males. — 1^{er} prix, D. Gendreau, la Roche-sur-Yvon; 2^e prix, M. Duval Georges, les Ondaines, Bourg-sous-la-Roche; 3^e prix, M. Luyver Louis; 4^e prix, M. Gressel, Nantes; 5^e prix, M. Perruchas Raymond, Port-Saint-Père; 6^e prix, M. E. de Moncuit, à Néant (Morbihan); 7^e prix, M. Le Gall, à Fily, Vannes (Morbihan).

2^e section : Femelles. — 1^{er} prix, M. Duval Georges; 2^e prix, D. Gendreau; 3^e prix, M. Perruchas Raymond; 4^e prix, M. Luyver Louis; 5^e prix, M. E. de Moncuit; 6^e prix, M. Le Gall.

Race Dishley. — Femelles : 1^{er} prix, M. Ménard fils, à Mouzel.

Races diverses. — 1^{re} section : Males. — 1^{er} prix, M. Lebeau Victor, Montoire-de-Bretagne; 2^e prix, M. Boureau, Haute-Goulaine; 3^e prix, M. Thouars, Port-Saint-Père.

2^e section : Femelles. — 1^{er} prix, M. Lebeau Victor; 2^e prix, M. Boureau; 3^e prix, M. Thomas, comte Armand Jacques, à Plessé; 4^e prix, M. Perruchas Raymond.

PORCINS

Race Yorkshire. — 1^{re} section : Males. — 1^{er} prix, comte Armand Jacques; 2^e prix, M. Franguel, la Forêt-Neuve, Châteauneuf; 3^e prix, M. Hellecrou, Haute-Goulaine; 4^e prix, M. Guillet, Noyau.

2^e section : Femelles. — 1^{er} prix, M. Franguel.

Race Groenwoud. — Males : 1^{er} prix, M. Gilbert Pierre, Noyau; 2^e prix, M. Macé, Maumusson.

Races diverses. — Prix supplémentaire : Fleury et Michon, à M. Thoraillé, Châteauneuf.

Traites suisses. — 1^{er} prix, M. Thoraillé; 2^e prix, M. Hallereau.

Lots de porcs à l'engraissement. — 1^{re} section (porcs de 25 à 60 kilos) : 1^{er} prix, M. Guignon Louis, Saint-Etienne-de-Montluc; 2^e prix, M. Thoraillé; 3^e prix, M. Franguel; 4^e prix, M. Pillard, Saint-Père-en-Retz; 5^e prix, M. Le Gallais, Maumusson.

2^e section (porcs de 80 à 110 kilos) : 1^{er} prix, M. Guignon; 2^e prix, M. Thoraillé; 3^e prix, M. Bonamy et Duperray, Saint-Etienne-de-Montluc; 4^e prix, M. Le Gallais; 5^e prix, M. Leduc Georges, Saint-Père-en-Retz; 6^e prix, M. Maugeais, Saint-Pierre-Montlimart, (M.-et-L.).

Concours de Porcs abattus

Après la magnifique manifestation de la première exposition des porcs vivants, hier, un certain nombre de sujets aptes immédiatement à la charcuterie, c'est-à-dire pesant environ 400 kgs, ont été sacrifiés par la Maison Edelin frères.

Les rendements en viande nette maigre, c'est-à-dire de la qualité demandée par la charcuterie, ont dépassé toute espérance et confirment que les porcs sélectionnés et nourris au petit lait et aux farines étaient de qualité très supérieure.

En effet, le premier prix a donné un rendement en viande nette et de qualité superbe de 84,3 %. Il s'est vu attribuer le prix spécial de la Maison « Fleury-Michon ».

Les autres concurrents rivalisaient à quelques points près, tous dépassant un rendement net de 80 %.

C'est donc là un magnifique résultat pour les éleveurs de porcs de la région nantaise.

Ces concours porcins, qui ont pu se dérouler si heureusement, grâce à la complaisance et l'initiative des services de la Foire Commerciale, n'est qu'un début et, pour l'année prochaine, il est déjà décidé de le renouveler avec une ampleur qui en fera le concours le plus important de France.

PALMARES

1^{er} prix (150 fr.). — MM. Thoraillé frères, la Jaunais, Châteauneuf.

2^e prix (100 fr.). — M. Maugeais, éleveur, St-Pierre-Montlimart, M.-et-L.

3^e prix (50 fr.). — M. Guignon, élevage de Granges, Saint-Etienne-de-Montluc.

4^e prix (20 fr.). — MM. Bonamy et Duperray, élevage, à Saint-Etienne-de-Montluc.

Le porc de M. Gallais, de Montfaucon-sur-Moine, qui avait tous les éléments pour figurer aux premières places, n'a pu malheureusement être jugé, par suite d'un accident.

Les meilleurs Vins et les meilleurs Cidres de la Loire-Inférieure

RECOLTE 1934

Le Palmarès des Vins

Muscadets

MEDAILLES D'OR

Althim Auguste, Les Genaudières, Le Cellier, Bonneau Haut, au Poyet, la Chapelle-Heulin; Bourdeau Arthur, Clos des Brûtes, Saint-Gérard; Chénau Léon, la Bâtardière, Mouzillon; Dillet Constant, Saint-Fiacre; Durassier Jean-Baptiste, Oudon; Fleurance-Vezin, la Bretonnière, Le Landreau; Guindon Stanislas, Saint-Gérard; Gouraud Emile, Mouzillon; Joubert Ferdinand, Bourg du Landreau; Olivier Joseph, Le Bas-Baril, Vertou; Poisson Eugène, la Grèlière, Vertou.

MEDAILLES D'ARGENT

Aubert Léandre, la Varenne (Maine-et-Loire); Mlle E. Bonnet, Haute-Goulaine; Chénau Prosper, la Bâtardière, Mouzillon; Chénau Léon, la Chapelle-Heulin; Corbinau Pierre, la Morandière, Mouzillon; Douillard Joseph, Châteauneuf; Fleurance Benjamin père, la Chapelle-Heulin; Fonteneau Pierre, la Minière, Monnières; Ganichaud Léon, Mouzillon; Gaudin, Liré (Maine-et-Loire); Gautreau Jean, Bois-Chaudeau, Mouzillon; Maugis Henri, Basse-Contrie, Vertou; Mercier, Liré (Maine-et-Loire); Vye Morlet, Châteauneuf; Pétard Léon, Saint-Julien-de-Concelles; Pétard Alexandre, Saint-Julien-de-Concelles; Vye Rousseau, Le Landreau; Sautjeau Etienne, la Sensitive, Le Pallat.

MEDAILLES D'OR

Bonnet Auguste, Les Laures, Vallet; Bouchaud Jules, Châteauneuf; Bouchard Lucien, la Rairie, la Haie-Fouassière; Corbinau Pierre, la Morandière, Mouzillon; Forest A., Le Loroux-Bottreau; Garreau Jean, Bourg, Châteauneuf; Gillard Henri, la Grande-Haie, la Haie-Fouassière; Guilbaud Edouard, Vallet; Jahan (Veuve), la Tailloire, Haute-Goulaine; Jahan Robert, Le Loroux-Bottreau; Lecomte Constant, Les Dorices, Vallet; Lerat A., propriétaire, Vertou; Merlet Lucien, Châteauneuf; Morinière Henri, l'Aigle, Le Loroux-Bottreau; Petitjean Ferdinand, Vallet.

MEDAILLES DE BRONZE

Aubert Léandre, la Varenne (Maine-et-Loire); Aubron Pierre, Ancenis; Bertin Jean-Marie, Le Loroux-Bottreau; Bonhomme Henri, Le Magasin, Gorges; Bouchard Clément, l'Avignier, Vallet; Bossard Similien, la Sauvignière, Le Landreau; Bossis (Mme), Rucamp, Le Loroux-Bottreau; Clément Clément, Châteauneuf; Cormerais René, Beauregard, Mouzillon; Charpentier Eugène, Saint-Julien-de-Concelles; Charron Auguste, la Brosse, Vertou; Cormerais Auguste, Beauregard, Mouzillon; Goureau Jean, Oudon; Gouraud Eugène, Mouzillon; Lecomte Constant, la Cognardière, Le Pallat; Lévêque Michel, Bourg, Monnières; Morlet Prudent, Le Loroux-Bottreau; Morlet (Veuve), Châteauneuf; Mailard Alfred, la Hauteur, la Haie-Fouassière; Rousseau (Veuve), Le Landreau; Sautjeau (Veuve), Le Pallat; Soumaine, Oudon; Toulbanc Etienne, Saint-Gérard.

MENTION TRES HONORABLE

Caillé-Maillard Jean, Monnières; Chesnoud Pierre, la Gohardière, Gorges; Cormerais Joseph, la Poterie, Châteauneuf; Craud F., Oudon; Lefort Eugène, Monnières.

Gros-Plants

MEDAILLES D'OR

Bertin Joseph, Le Loroux-Bottreau; Chancellerie Charles, la Maladrerie, Vertou; du Rusque François, Le Ponceau, Ligné; David Jean, expert, Oudon; Joyau Louis, Le Loroux-Bottreau.

MEDAILLES D'ARGENT

Chénau Prosper, la Bâtardière, Mouzillon; Chénau Léon, la Bâtardière, Mouzillon; Héry Auguste, au Bourg, Le Landreau; Jahan R., Le Loroux-Bottreau; Docteur Rieu, Saint-Julien-de-Concelles.

MEDAILLES DE BRONZE

Bonhomme Jules, Beau-Soleil, Gorges; de la Roche-Saint-André, Saint-Colombin; Jeanneau Auguste, à la Garrenne, Saint-Philibert; Lerat, propriétaire, à Vertou.

Pinots

Prix Spécial, Médaille d'Or
MM. Bourdin frères, à Barbechat, pour pinot-chablis 1934.

MEDAILLES D'OR

Allaire Arthur, Le Plessis-la-Musse, Nantes (pinot pointu); Allaire Arthur, Le Plessis-la-Musse, Nantes (pinot doré).

MEDAILLES D'ARGENT

Aubert Léandre, la Varenne (Maine-et-Loire); Toulbanc Etienne, Saint-Gérard.

MEDAILLES DE BRONZE

Guindon Stanislas, Saint-Gérard; Rionat, à Oudon.

Vins rouges

MEDAILLE D'OR

Guindon Stanislas, Saint-Gérard.

MEDAILLE D'ARGENT

Bernier Joseph (Clos des Aïmés), Saint-Herblain.

Hybrides rouges

MEDAILLES D'ARGENT

Peigné, propriétaire à Bouguenais; Pinaud Julien, St-Julien-de-Concelles.

MEDAILLES DE BRONZE

Constantin Gérard, Saint-Julien-de-Concelles; Mécheneau Julien, Saint-Julien-de-Concelles.

Hybrides blancs

MEDAILLES D'ARGENT

Rondeau Marcel, à Vertou; Rondeau Marcel, à Vertou.

MEDAILLES DE BRONZE

Martin, viticulteur, la Chevrolière; Rondeau Marcel, à Vertou.

Eaux-de-Vie

Eau-de-vie de Marc

Médaille d'argent. — Vincent L. Le Fullet (Maine-et-Loire).

Eau-de-vie de Pays vieille

Médaille or (rapport, hors concours). — Lecomte Constant, propriétaire, Clisson.

Médaille d'or. — De la Brosse, Le Plessis, Orvault; Le Cerf Pierre fils, la Grignonais.

Médaille d'argent. — Ganichaud Julien, Mouzillon.

Médaille de bronze. — Marchand Louis, à Oudon; Dux Lucien, à Machecoul.

Eau-de-vie de Vin jeune

Médailles de bronze. — Vincent Louis, Le Fullet (Maine-et-Loire); Pelletier Eugène, la Bretonnière, Le Landreau; David Jean, à Oudon.

Eau-de-vie de Cidre

Médaille d'or. — Cochetel Henri, au Chêne, Vay.

Médaille d'argent. — Cochetel Henri, Vay.

Médaille de bronze. — Michel François, Moulais.

Le Palmarès des Cidres

MEDAILLES D'OR

Guillaud Prosper, à Veauville-laume, la Grignonais; Lecerf Pierre fils, la Brunelais, Vay; Rialland frères, la Sauzaie, Joux-sur-Erdre; Althim Auguste, Moulin-Boisseau, Carquefou; Hamon Louis, Bourrier, Vay.

MEDAILLES D'ARGENT

Arnaud Anatole, Châteauneuf; Harrouet François, la Cour-de-Boisne, Vay; Hamon Mathieu, à Boisdin, la Grignonais; Lebeau Pierre, au Bourg de Vay; Masseron Guy, Châteauneuf de Bet-Etre, Châteaubriant.

MEDAILLES DE BRONZE

Ferrand François, Beauchêne, Saint-Mars-du-Désert; Bretché, Châteauneuf de Champeau, Treillères; Robert Alfred, la Garnison, Orvault; Peineau Pierre, Joux-sur-Erdre; Barré Marcel, au Breuil-Clément, Abbaretz; Lecerf Maurice, la Brunelais, Vay.

La Défense du Blé

CHANGER DE METHODE

La tragique situation du Marché du blé, les déceptions de la pénible expérience vécue depuis juillet 1933 démontrent la faillite des méthodes qui caractérisent la politique du blé suivie depuis deux ans.

Depuis deux ans, nous avons dénoncé ces méthodes.

Les événements sont venus confirmer leur impuissance.

Pourquoi la législation sur le blé a-t-elle fait faillite ?

LES TARES DU PASSE

1^{re} Les lois successives ont été préparées et discutées en dehors des professionnels; elles n'ont pas tenu suffisamment compte de leurs suggestions, ou bien les ont déformées; parfois même, comme dans la dernière loi, on a pris systématiquement le contre-pied des propositions agricoles. Ces lois — et ce fut le plus grave — n'ont pas été adaptées aux nécessités techniques de la situation. Sur les dispositions essentielles, elles ont édicté des réglementations artificielles, sans souci de réalités;

2^e Le Parlement a voulu discuter les détails d'application pour lesquels il n'est pas compétent. Résultat : les lois, beaucoup trop rigides et trop détaillées, ont nécessité des réglementations multiples, complexes, au point de devenir inextricables et inapplicables;

3^e Les mesures prises, même quand elles étaient techniquement saines (pour l'assainissement des excédents, par exemple), ont été châtées par le souci des intérêts particuliers locaux, débordant l'intérêt général : exceptions, exonérations abusives, etc., leur ont enlevé toute efficacité;

4^e Les décisions à prendre sont toujours arrivées trop tard. Les discussions parlementaires sur le blé, expédiées en « fin de session », n'ont pas permis de prévoir à temps un programme bien au point, applicable au début d'une campagne, prêt à jouer pour faire face aux difficultés sans cesse renaissantes de la situation. Les « retouches » en cours de campagne ont aggravé le désordre;

5^e Les conditions d'application, après le vote, ont été déplorables;

Trop tardive. Chaque mesure était encore subordonnée à d'interminables discussions entre les administrations intéressées et à l'octroi toujours retardé, par le Ministère des Finances, des crédits nécessaires.

Sans souplesse et avec des moyens d'action tout à fait insuffisants. L'énorme tâche imposée par ces lois aux administrations était hors de proportion avec leurs moyens d'action, irréalisable dans le cadre des pratiques administratives.

Sans autorité ni volonté. — Même parfaites, les lois sur le blé seraient mortes d'être appliquées avec autant de faiblesse, sans volonté ni autorité contre les abus et contre les fraudes;

Mortes parce qu'une loi dont les sanctions cèdent devant la pression des intérêts particuliers et des recommandations politiques, ne peut qu'être foulée aux pieds. Ce fut la carence de gouvernements attendant qu'une récolte déficitaire les tire d'affaire;

6^e Enfin, cause grave d'échec, les malfaçons de leur application — dont les plus honnêtes ont été les victimes — ont irrité les différentes professions, ont aiguisé le conflit et le heurt des intérêts professionnels.

De toutes ces tares résulte aujourd'hui un désarroi du Marché, devenu angoissant.

REDRESSEMENT NECESSAIRE

Faute d'un redressement, nous risquons, à la prochaine récolte, une catastrophe dont les conséquences économiques, sociales et politiques débordent, de loin, le cadre des seuls intérêts agricoles.

Il faut réagir d'urgence pour être prêt à temps.

Comment le peut-on ?

Certains, devant la faillite des dernières lois, conseillent de revenir à la liberté pure et simple, sans frein ni restriction.

La situation du pays exclut pour un gouvernement, quel qu'il soit, la possibilité d'assister, sans intervenir, à une débâcle d'un marché menacé de surproduction fréquente, pour attendre, sous le signe de la liberté intégrale, que « les choses s'arrangent toutes seules ».

On interviendra donc encore. Avec les mêmes méthodes, l'échec est certain. Il conduirait sans doute aux expériences les plus folles.

De toute nécessité, il faut prévoir autre chose; avec d'autres moyens inspirant confiance et bien adaptés au mal.

Une seule voie est possible : faire appel à la collaboration des professionnels.

Les professionnels du blé : producteurs, négociants, meuniers, boulangers, sont les premiers intéressés à voir cesser une anarchie dont profitent seuls les fraudeurs.

Ce sont eux qui peuvent le mieux prendre en mains la responsabilité et la charge d'organiser et d'assurer la défense du Marché.

Mais cet effort exigera de tous les professionnels l'acceptation de certaines disciplines, certaines contraintes et certains sacrifices.

Dans l'état actuel des choses et des esprits, un tel effort est impossible.

CONDITIONS ET GARANTIES

Des conditions nouvelles et des garanties formelles sont nécessaires :

1^{re} Créer une atmosphère de confiance.

Pour sauver le Marché du blé, il faudra un gros effort des producteurs et de toutes les autres professions.

L'opinion agricole n'acceptera cet effort que si elle a confiance dans la politique économique du Gouvernement; que si elle le sent animé d'une volonté sincère de défendre l'agriculture, de révaloriser les prix agricoles effondrés.

La conviction de défendre un intérêt commun doit animer toutes les professions intéressées au blé. C'est une mystique qu'il faut créer.

Il faut agir à l'opposé des maladroites que le Gouvernement accumule depuis cinq mois.

2^e Une politique de défense agricole équilibrée.

Les producteurs ne s'imposent pas des sacrifices pour assainir le Marché si l'on poursuit, en même temps, la même politique agricole, déséquilibrée et incohérente, qui pousse à la surproduction, au détriment des cultures secondaires; qui laisse inonder le marché d'importations étrangères ou coloniales, rendant vains tous les efforts et tous les sacrifices;

3^e Liquidation du passé à la charge de l'Etat et de la collectivité.

Faute d'avoir écouté les professionnels, en multipliant les erreurs et les fautes, les Pouvoirs Publics ont aggravé la situation jusqu'au désordre actuel.

Les producteurs acceptent les sacrifices nécessaires pour l'avenir, mais jamais ils ne supporteront, en même temps, les charges qu'on veut faire peser sur eux, pendant dix ans, pour payer les frais du passé, aggravés par des erreurs dont ils ne sont pas responsables;

4^e Garantie d'un changement de méthodes.

Les producteurs n'accepteront pas de prendre la responsabilité et la charge de la défense du Marché, si tout leur effort reste à la merci du désordre des méthodes actuelles.

Ils demandent que le Parlement limite son rôle à se prononcer sur les principes essentiels du programme qu'il aura élaboré les professionnels. Il acceptera ou repoussera ce programme, mais ne doit pas le défigurer pour en faire un monstre informe comme les dernières lois sur le blé.

Ils demandent que, dans le cadre des principes généraux sanctionnés par la loi, les professionnels soient habilités à mettre au point les détails d'exécution des mesures prévues et à en gérer l'application avec les administrations compétentes;

5^e Création d'un organisme professionnel du Blé.

Pour exécuter ce programme, il sera nécessaire de créer un Comité interprofessionnel du blé — à prédominance agricole — doté officiellement des pouvoirs et des moyens d'action suffisants pour appliquer les mesures reconnues nécessaires à l'organisation et à la défense du Marché.

Les décisions du Comité, soumises à la ratification du Gouvernement, deviendront, dans l'affirmative, officiellement exécutoires et imposées par les Pouvoirs publics.

Le Comité doit disposer des moyens d'action nécessaires (pouvoir de prélever des taxes, d'émettre des emprunts, d'avoir des agents assermentés, etc.) pour être à même d'assurer, en collaboration avec l'Administration, la gestion des mesures prises.

Que ces conditions soient remplies, mais alors seulement, les professionnels pourront accepter la responsabilité de défendre, eux-mêmes, le Marché.

Ils pourront le faire, sans tomber dans le mirage des solutions artificielles, en concentrant leur effort sur un petit nombre de mesures techniques d'assainissement, répondant bien au mal, appliquées sans faiblesse, mais sans réglementations inutiles ou tracassières.

Le premier — le plus urgent — effort des professionnels lorsqu'ils seront assurés de ces garanties, doit avoir pour objectif d'organiser, pour la prochaine campagne, la charge et avec la collaboration de tous, la résorption des excédents et l'accroissement de la consommation.

A. G. P. B.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 15 avril. — Grand-Auverné, Sainte-Pazanne.

Mardi 16. — Legé.

Mercredi 17. — Geneston, Vieille-Vigne, Varades, Châteaubriant.

Jeudi 18. — Pauls, Saint-Herblain, Ancenis, Missillac.

Vendredi 19. — Nort.

Samedi 20. — Quilly, Saint-Malo-de-Guersac, Cordemais.

Pour obtenir une abondante production de foin, une fumure adéquate est absolument nécessaire. L'application de 100 kilos de NITRATE DE CHAUX par hectare, au début de la végétation, procurera quantité et qualité.

LE DIMANCHE A LA CAMPAGNE...



Ils lisent tous le Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure. Le mieux informé, le plus instruit, le plus vivant des organes de défense agricole.

il s'était mis courageusement à la recherche d'une position qui lui permit d'élever le frère et la sœur dont il restait le seul protecteur.

CRÉDIT NANTAIS

Toutes Opérations de Banque et de Bourse
-- DEPOTS DE FONDS --
-- PAIEMENTS DE COUPONS --
-- LOCATION DE COFFRES-FORTS --

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 8 Avril 1935

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vil			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.248	3.156	6 10	4 90	3 80	6 90	3 65	2 70	1 90	4 27
Vaches.....	2.167	2.060	5 90	4 50	3 50	7 20	3 55	2 47	1 75	4 60
Taureaux.....	670	651	4 20	3 60	3 20	4 60	2 52	1 58	1 50	2 85
Veaux.....	2.053	1.900	9 00	7 80	6 30	10 50	5 40	4 45	3 45	6 30
Moutons.....	11.332	11.000	14 70	10 50	8 70	15 70	7 35	4 93	3 82	7 85
Porcs.....	1.840	1.840	5 00	4 58	3 44	6 00	3 50	3 20	2 40	4 20

Du Jeudi 11 Avril 1935

Bœufs.....	1.162	1.050	6 00	4 90	3 80	6 80	3 60	2 70	1 90	4 20
Vaches.....	774	705	5 80	4 60	3 60	7 10	3 48	2 53	1 80	4 55
Taureaux.....	390	320	4 10	3 60	3 20	4 50	2 45	1 93	1 60	2 80
Veaux.....	1.543	1.450	8 90	7 70	6 30	10 40	5 35	4 38	3 45	6 25
Moutons.....	6.637	6.400	14 70	10 60	8 80	15 70	7 35	4 98	3 87	7 85
Porcs.....	1.350	1.350	5 00	4 72	3 58	6 00	3 50	3 30	2 50	4 20

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.081. — Maine-et-Loire, 260; Sarthe, 136; Mayenne, 140; Loire-Inférieure, 130; Indre-et-Loire, 95; Deux-Sèvres, 153; Vienne, 675; Vendée, 325. MOUTONS : 11.332. — Vienne, 75; Indre-et-Loire, 700; Maine-et-Loire, 2.053. PORCS : 1.840. — Maine-et-Loire, 205; Sarthe, 130; Loire-Inférieure, 160; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 75; Vendée, 30.



le cheval

LES CHEVAUX VICIEUX

Le cheval « la plus belle conquête de l'homme », a dit Buffon, est souvent affecté de vices très désagréables.

Celui qui achète un cheval doit le considérer comme un ennemi dont il obtiendra la soumission qu'après un dressage complet.

Nous allons donner ici quelques conseils relatifs au traitement de ces vices.

Un cheval est dit tiqueur quand, pendant le mouvement respiratoire, il fait entendre un bruit appelé communément « rot ».

Ce tic, qui est un vice réductible, se propage par imitation et occasionne quelquefois des coliques graves.

On dit qu'un cheval tique au vent, lorsque pour exhaler le rot, il n'a besoin d'aucun point d'appui; dans ce cas contraire, on dit qu'il tique à l'appui.

Pour remédier à cet inconvénient, on a imaginé des boîtes sans manège où le cheval ne trouve aucun point d'appui et par l'emploi des colliers anti-tiqueurs.

Certains chevaux, sans être foncièrement méchants, sont tellement irritables qu'ils peuvent à peine supporter les opérations du pansage. A plus forte raison, certaines manœuvres telles que le fondage, par exemple, qui dure plusieurs heures, leur sont-elles insupportables.

Pour immobiliser les chevaux rendus dangereux par leur nervosité native, on a eu recours à un procédé empirique employé communément par les maquignons et qui, jusqu'alors, n'avait servi qu'à faire des dupes. On fait donc prendre au cheval nerveux deux litres environ de vin blanc additionné de dix centilitres d'alcool. L'animal ainsi gris se laisse conduire et opérer sans aucune résistance, car il ne reprend possession de ses facultés qu'le lendemain.

Dans le même ordre d'idées, il est souvent difficile d'opérer le ferrage de certains chevaux. Un vétérinaire, M. Thierry, conseille d'employer le moyen suivant qui lui a toujours admirablement réussi :

On plie un membre antérieur quelconque et on le maintient, ainsi fléchi, au moyen d'une solide courroie d'une platelange ou d'un anneau. On le fait ainsi marcher à trois membres en l'excitant du fouet pendant cinq minutes environ, au bout desquelles il demande grâce et se couchant. Après cet exercice qui met l'animal en nage, surtout si l'excitation a été vive et la marche rapide, on n'a jamais trouvé d'exemple de résistance à la ferrure.

Ce procédé, en apparence brutal, est tout à fait inoffensif. On le rendra moins dangereux encore en faisant marcher ou courir l'animal sur une pelouse. Il convient de noter que c'est sur place autant que possible et sans l'attacher qu'il faudra le ferrer. On lui tiendra simplement la tête avec un bridon ou un licol, avec ou sans tord-nez. Si le cheval est en sueur, on aura soin de lui mettre une couverture sur le dos.

Certains chevaux se refusent à reculer. Rien n'est plus simple que de leur passer ce défaut. Il suffit de placer ses doigts entre la pointe de l'épaulé et le sternum. Une petite pression à cet endroit cause à l'ani-

Ne laissez pas vos Bêtes

souffrir de la soif

Ayez toujours et partout des réserves d'eau. Mettez à leur disposition des abreuvoirs et des bacs pratiques, indéformables, confortables et hygiéniques. Portez votre choix sur la marque des Etablissements ERNEST RONOT, vous aurez toute satisfaction.

Les Bacs sont galvanisés après fabrication, munis de poignées ou non. Quoique très maniables, ils peuvent être montés sur roues pour faciliter leur déplacement. Construits en tôle d'acier de 3 m/m, entièrement rivés et avec bordure moderne, ils sont très solides et très résistants. Vous trouverez aussi le BAC CYLINDRIQUE. Tous ces bacs sont de contenances à volonté.

Les ABREUVOIRS ont fait l'objet des meilleurs soins, construits en tôle d'acier galvanisé et emboutis d'une seule pièce, sans rivets et sans boulons, ils sont indéformables. Leurs bordures étant arrondies, les animaux ne risquent pas de se blesser.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Leur nettoyage est des plus faciles et par suite hygiénique. Tous modèles, même pour moutons, et toutes contenances.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

AVRIL

Prairies - Vignes
Semences de Printemps
Cultures Maraichères

La Primoseine

Production des Engrais SALMON

LE MOINS CHER

des ENGRAIS de QUALITÉ

Est et Reste...

L'ENGRAIS DES CONNAISSEURS

Blanc : Seibel 10.173, Prix-courant franco.

Authenticité garantie sur facture. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

37. — Plantez les vignes autorisées, donnant en abondance du vin de bonne qualité : BOUTURES et TRES BEAUX RACINES. En rouge : Seibel 4643 et 5455 ; Baco 1. En blanc : Seibel 4986 et 4995 ; Baco 22 A. Bas prix ; authenticité garantie. H. Corneteau, propriétaire à Bellefontaine, Paulx (Loire-Inf.).

43. — A vendre, DEUX CHARRIOTTES et UNE CARRIOLE anglaise. Tous ces véhicules sont en très bon état. S'adresser à Henri Vallet, charbon-forgeron, à Saint-Jail-de-Concelles (L.-I.).

44. — A vendre PORTILLON FER de 2 m. 80 largeur et 1 m. de haut. S'adresser 28, rue du Frère-Louis, Nantes.

45. — A vendre, pour cause de cessation d'exploitation, PULVERISATEUR A TRACTION « Le Mascadin », pour sulfatage ; état neuf ; prix modéré. S'adresser M. L. Chauvin, Rocheservière (Vendée).

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves..... 43 »
Riz Saigon n° 1..... très variable
Brisures de Riz..... 64 »
Issues de Riz..... 50 »
Farine de Manioc..... 73 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... 68 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante..... 70 »
qualité extra-blanche..... 75 »
Farine « Kystett »..... 155 »
Farine lactée T. T..... 175 »
Mais pour volailles..... au cours
Tourteau amélioré Chepteline 70 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucre » N° 1... 61 »

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait :

cordon vert..... logé 69 »

cordon rouge..... logé 75 »

Optima vœux d'élevage :

cordon vert..... logé 69 »

cordon rouge..... logé 75 »

Optima engraissement :

pour bœufs..... logé 75 »

Farine lactée Optima

pour vœux, le sac de 5 kil... 11 »

Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasse, logé 76 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine, tourte), logé 80 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 69 »
Son mélassé Say..... 66 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 140 »
Granulé condensé..... 105 »
Grands Pondeuses..... 110 »

Farine de viande..... 140 »
Poudre d'os verts..... 90 »
Coquilles huîtres broyées..... 60 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.

Société anonyme «Ovox»

Boulettes «OVOX» n° 1 pour pondeuses..... 107 »

N° 2 pour sujets en croissance..... 115 »

N° 2 bis, pour poussins..... 135 »

N° 2 ter, pour poussins..... 115 »

N° 3, pour poules en mue..... 61 »

Coquilles d'huîtres, non log. 95 »

Boulettes «LAPOX», non log. 165 »

Farine de viande, non logée, par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2,50 non reprises.

L'Intensator

Engrais spécial

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 36 »

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 41 »

3 % potasse chl..... 41 »

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais azotés

Sulfate ammoniac 20,40 % 86 50

Nitrate de chaux 13 %..... 73 »

Ammonite 15,50..... 75 »

Cianamide granulée 20 %..... 97 »

Potazote 12 % az+24 % pot. 90 »

Nitrate soude 16 % synthét. 84 50

Majoration de 1 franc par 100 kilos pour livraisons inférieures à 1.000 kilos.

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais potassiques

Sylvinite riche..... 27 »

Chlorure de potassium..... 75 »

(Les 100 kilos départ Nantes).

une Peugeot est construite pour durer

Cond. Int. Apl. à partir de 14.900

5, quai de la Gloriette NANTES

16, rue du Calvaire - St-NAZAIRE

Engrais phosphatés

Superphosphate

(Acide phosphorique soluble eau) et citrate d'ammoniaque

14 % 16 % 18 %

24 75 27 25 29 75

Phosphates naturels (Acide phosphorique insoluble)

26 % 29,5 % 33 %

17 50 21 » 25 75

Scories Thomas (Acide phosphorique insoluble)

14 % 16 % 18 %

23 10 25 40 27 70

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais spécial

COMPOST DE POISSON

N° 0. — 1.000 kgs..... 68 50

— 5.000 kgs..... 67 »

— 10.000 kgs..... 65 50

DOSAGES GARANTIS PAR CENT KILOS

40 à 45 pour cent matières organiques ; 3,25 à 4 pour cent azote total dont 2 organique provenant des poissons et 1 à 2 provenant du sulfate d'ammoniaque ; 7 à 9 pour cent acide phosphorique total, dont 2 soluble à l'eau et au citrate provenant des poissons et 5 insoluble provenant des phosphates de chaux et des phosphates ; 2 à 3 pour cent potasse soluble à l'eau provenant des poissons, du bisulfate de soude et sulfates de potasse ; 8 à 10 pour cent sulfate de fer (en combinaison).

N° 1. — 1.000 kgs..... 59 50

— 5.000 kgs..... 58 »

— 10.000 kgs..... 56 50

DOSAGES GARANTIS PAR CENT KILOS

40 pour cent matières organiques ; 2,25 à 3 pour cent azote total, dont 1,25 organique provenant des poissons et 1 provenant du sulfate d'ammoniaque ; 7 à 9 pour cent acide phosphorique, dont 2 soluble à l'eau et au citrate provenant des poissons et 5 insoluble en combinaison provenant des phosphates de chaux et des phosphates ; 2 pour cent potasse des poissons, du bisulfate de soude et sulfate ; 4 pour cent sulfate de fer en combinaison.

N° 2. — 1.000 kgs..... 40 50

— 5.000 kgs..... 39 »

— 10.000 kgs..... 37 50

DOSAGES GARANTIS PAR CENT KILOS

40 pour cent matières organiques ; 1 à 2 pour cent azote total des poissons, dont 0,70 organique et 0,30 ammoniacal provenant également des poissons ; 7 pour cent acide phosphorique total, dont 1,50 soluble à l'eau et au citrate provenant des poissons et 5,50 insoluble en combinaison provenant des phosphates de chaux et des phosphates ; 1 à 2 pour cent potasse des poissons, du sulfate de soude et potasse d'Alsace.

Les sacs sont étiquetés et les factures sont établies avec un seul chiffre par élément, indiquant la garantie par cent kilos, conformément à la loi du 19 mars 1925.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

N° 2. — 1.000 kgs..... 40 50

— 5.000 kgs..... 39 »

— 10.000 kgs..... 37 50

DOSAGES GARANTIS PAR CENT KILOS

40 pour cent matières organiques ; 1 à 2 pour cent azote total des poissons, dont 0,70 organique et 0,30 ammoniacal provenant également des poissons ; 7 pour cent acide phosphorique total, dont 1,50 soluble à l'eau et au citrate provenant des poissons et 5,50 insoluble en combinaison provenant des phosphates de chaux et des phosphates ; 1 à 2 pour cent potasse des poissons, du sulfate de soude et potasse d'Alsace.

Les sacs sont étiquetés et les factures sont établies avec un seul chiffre par élément, indiquant la garantie par cent kilos, conformément à la loi du 19 mars 1925.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Ces prix

Mais de semence

Lauragais	103 »
départ Nantes,	
Landes blanc	89 50
roux	94 50
départ Saint-Pazanne,	
Maroc	65 »
départ Nantes,	

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, 11 avril.	
Farine de froment	135
Blé libre nouveau	72/73
Avoines grises ou noires	52
Avoines bigarrées	48/49
Sarrasin Bretagne	54/55
Orge indigène (Côte-N.)	52/54
Son bonne fabricat., région.	36

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 5 avril

VEAUX : 515. — Le kilo sur pied : 2,75 à 4,75.
Bœufs : 7. — Le demi-kilo : De-
vant : 1re qualité, 1,75 à 2,25; 2e qual.,
0,75 à 1,50; 3e qual., 0,25 à 0,50.
Derrière : 1re qualité, 3,50 à 4,50;
2e qual., 2 à 2,75; 3e qual., 1 à 1,75.
MOUTONS : 243. — 7e demi-kilo :
1re qualité, 7 à 8 fr.; 2e qual., 5 à 6 fr.
AGNEAUX : — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE

ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 515. — Moyenne, 2 à 2,75.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes 10 avril.
Artichauts, les 12, 15 fr. — Asperges,
la botte, 8 fr. — Betteraves, les 12,
6 fr. — Carottes vieilles, le kilo,
0 fr. 50. — Carottes nouvelles, la botte,
1 fr. 25. — Céleri rave, la botte, 3 fr.
— Choux pommés, les 16, 4 fr. —
Choux pommés nouveaux, 6 fr. —
Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Cres-
son, les 12, 7 fr. — Chicorées, les 12,
3 fr. 50. — Endives, le kilo, 2 fr. —
Escaroles, les 12, 1 fr. 25. — Epinards,
le kilo, 1 fr. 25. — Poireaux, la botte,
2 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 10. — Noix,
le kilo, 3 fr. 25. — Oseille, le kilo,
2 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 90.
Pommes, le kilo, 4 fr. — Pissenlits,
le kilo, 1 fr. 25. — Potirons, la botte,
2 fr. — Radis, les 12 bottes, 3 fr. —
Scorsonères, la botte, 1 fr. 25. — Pom-
mes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 10 avril.

POMMES DE TERRE
On cote aux 100 kilos, wagons départ,
marchandise vrac : Etoile du Nord du
Loiret, 55; Estérelles Paris (en cul-
ture), 35 à 40; Nord, 40 à 52; Sarthe,

42; Loiret, 46; Oise, 47; Jaune ronde
Lindus et Bretagne, 19; Creuse, 19
à 20; Sarthe, Loiret, 20; Alsace, 21;
Rosa, Meurthe-et-Moselle, 64; Marne,
Meuse, 60; Ardennes, 62; Aube, 62 à
63; Loiret, 52 à 53; Sarthe, 48; Mor-
bihan, 42; Côte-du-Nord, 45; Loiret-
Cher, 46 à 48; Sautisse rouge de Bre-
tagne, grosse trèfle 42 à 43, toutes ve-
nantes 31 à 32; Loiret, 45; Poitou, 46;
Maine-et-Loire, 44; Creuse, 43; Fin de
Siècle Bretagne, 25; Alsace, 21; Hol-
lande Bretagne, 23; Chardonnay Bre-
tagne, 15 à 16; Beauvais Aveyron, 20;
Sarthe, 17; Bretagne, 30; Limousin,
19; Châteaulin, 35; Flouck Bretagne et
Yonne, 26; Maerker Bretagne, 16; Wolt-
mann Seine-et-Oise, 20; Royal Kidney
Loiret, 26; Marne, 27.

OIGNONS. — On cote : Verberie,
110 fr., sans acheteurs; oignons d'Egypte,
110 à 115 fr., départ Marseille.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, 10 avril.
On cote par balles pressées, haute
densité, aux 100 kilos, départ Centre,
Ouest, Nord : —

Paille de blé, 14,50 à 16,50; d'avoine,
14 à 15 fr.; orge ou escourgeons, 14 à
14,50.

Foin, 21 à 23; Luzerne, 25 à 26;
Trèfle, 22,50 à 23.

LEGUMES SECS

Paris, 10 avril.
On cote aux 100 kilos, logés départ :

Lingots Nord, 225; Vendée, 215; Fla-
geolles Nord, 200; Cocos Landes, 225.
Chevriers Arpajon Dourdan, extra, 410
à 440; ordinaires, 320 à 380. Fèves
Est, 75 à 80. Lentilles vertes du Puy,
en voie d'épuisement rapide, 380. Pois
ronds Nord, 135; décolorés, 215.

Fourrages

On cote suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :
Paille de blé récolte 1934 :
pressée..... 245
bottes..... 225
Foin nouveau, les 500 kilos 160 à 190
suivant région et qualité.

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 275 à 325
Gros-Plant 1934..... 120 à 170
Séchet 1934..... 110 à 150
Noah 1934..... 90 à 110

Traitement de Printemps

et d'Été

des Arbres fruitiers

Si vous voulez récolter en abon-
dance de beaux fruits sains, complé-
tez le traitement d'hiver de vos
arbres fruitiers par des traitements
de Printemps et d'Été. Vous détrui-
rez ainsi les carpocapses (ou vers
des pommes) 1^{re} et 2^e générations,
les hyponomeutes, les pucerons, les
puccinons lanigères, les cochenilles
les chenilles du feuillage et les co-
léoptères divers, en même temps que
vous protégerez vos arbres contre
les attaques de la tavelure, de l'oïdium
et de la rouille grillagée.

Notre Syndicat peut fournir les
principaux produits, déjà expérimentés,
pour ces traitements. Demandez-
nous prix et notices.

Produits spéciaux pour les plantes
de jardins et de serres.

MARCHÉS RÉGIONAUX

ANGENIS

Poulets, le demi-kilo, 5 à 5,25; pi-
geons, 1 fr.; canards, 6 à 7 fr.; lapins,
le demi-kilo, 2,50 à 2,75; œufs, la do-
zaine, 2,25 à 2,50; beurre, le demi-
kilo, 5 à 6 fr. Vaches, le kilo, 3,25 à
4,50; porcs, 3,50 à 3,75; porcs de lait,
90 à 150 fr.

CANDÉ, 8 avril.

Orge, 60 à 65 fr. les 100 kilos;
avoine, 60 à 65 fr. Paille, 240 à 255 fr.
les 1.000 kilos; foin, 300 à 450 fr.
Poulets, 26 à 34 fr. la couple; poulets,
26 à 36 fr. la couple; canards, 24 à
32 fr. la couple; oies grasses, le kilo,
5 à 6 fr.; oies courantes, 32 à 38 fr. la
couple; lapins, 8 à 12 fr. la pièce; pi-
geons, 8 à 10 fr. la couple; œufs, la do-
zaine, 1,75 à 2 fr.; beurre, la livre,
5 à 6 fr. Porcs gras, le kilo, 3,50 à
4 fr.; porcs maigres, 120 à 140 fr. la
pièce; porcelions, 70 à 110 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 10 avril.

Blé, prix commercial, 69 fr.; avoine,
60 à 65 fr.; sarrasin, 65 à 70 fr.; orge,
60 à 65 fr.; foin, 300 à 450 fr. fa-
rine, 130 à 135 fr.; son, 55 à 60 fr.
Cidre ordinaire, la barrique, 70 à
75 fr.; première qualité, 75 à 80 fr.,
droits en sus.

Beurre ordinaire, le kilo, 8 à 8,50;
beurre fin, 12 fr.; œufs, la douzaine,
1,75 à 2,50.

La pièce : poulets, 10 à 14 fr.; pou-
les, 8 à 12 fr.; canards, 11 à 13 fr.;
pigeons, 4 à 5 fr.; lapins, 8 à 12 fr.
Bœufs de travail, 2,500 à 3,500 fr.
la paire; bœufs gras, 2 à 2,75 le kilo;
vaches laitières ou amouillantes, 900
à 1.400 fr.; vaches grasses, 1,50 à 2 fr.
le kilo; génisses, 800 à 1.100 fr. pièce;
veaux de lait, 2,50 à 3 fr. le kilo; veaux
gras, 3 à 3,20 le kilo; moutons, 4,50 à
5 fr.; porcs de lait, 80 à 100 fr.; porcs
maigres, 140 à 190 fr.; porcs gras, 3,30
à 3,40 le kilo; agneaux, 5,75 à 6 fr.

BLAIN, 10 avril.

Blé, 70 à 73 fr. les 100 kilos; farines,
130 à 135 fr.; sons, 39 à 45 fr.; avoine,
55 à 58 fr.; seigle, 55 à 59 fr.; sarrasin,
62 à 63 fr.; orge, 54 à 58 fr. — Paille,
110 à 125 fr. les 500 kilos; foin, 140
à 170 fr. — Bétail sur pied : bœufs,
1,75 à 2,25 le kilo; taureaux, 1,30 à
1,80; vaches, 1,20 à 1,75; génisses
grasses, 2,10 à 2,50; veaux, 3,25 à 3,75;
moutons et agneaux, 4 à 5 fr.; porcs
gras, 3,30 à 3,50; courants, 1,70 à
2,20 fr. pièce; porcelets de six semaines
à trois mois, 80 à 160 fr. — Beurre de
laiterie, 7,50 à 8,50 le demi-kilo; beur-
re ordinaire, 6,50 à 7 fr.; œufs, 2 à
2,50 la douzaine; lait, 1,10 à 1,20 le
litre. — Volailles : poules et poulets,
20 à 40 fr. la couple (450 à 5 fr. la
livre viv); canards, 12 à 20 fr. pièce;
oies, 32 à 36 fr.; pigeons, 8 à 10 fr.
la paire; lapins, 6 à 20 fr. pièce (4 à
4,25 le kilo viv). — Cidre, 80 à 110 fr.
la barrique de 220 litres (droits de
circulation en sus); au détail, 0,75 le
litre. — Pommes de terre, 25 à 45 fr.,
suivant espèce.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr.,
moyens 38 à 40 fr., petits 35 à 38 fr.;
pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins,
la pièce, 15 à 18 fr.; œufs, la douzaine,
1,80 à 2,40; beurre, le demi-kilo, 6 à
6,25; veaux, le kilo, 3 à 4,50.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Blé, 68-70 fr.; avoine, 55-60 fr.; blé
noir, 65-70 fr.; seigle, 65-70 fr.; orge,
60-65 fr. Foin, les 500 kilos, 110-150 fr.;
paille, 100-120 fr. Poulets, la couple,
gros 30-35 fr., moyens 25-30 fr., petits
25 fr.; canards, la pièce, 16 à 20 fr.;

Chlorate de Soude pour désherbage

Épandez 20 grammes de chlorate
de soude par mètre carré (en solu-
tion dans l'eau) soit avec un arro-
soir, soit avec un pulvérisateur à
dos d'un modèle ordinaire. Le résul-
tat se fera sentir au bout de quelques
jours.

La solution n'attaque ni les pul-
vérisateurs ni les vêtements. Le pro-
duit n'est pas toxique.

Ne pas arroser à moins de 10 cen-
timètres des bordures à conserver.

Prix du chlorate de soude pour
nos adhérents : 99 fr. 50 le tonnelet
de 25 kilos, ou 375 fr. les 100 kilos,
départ Nantes.

Le Gérant : R. FAIVRE.

CLISSON

Blé, 70 fr.; farine, 135 fr.; avoine,
60 fr.; blé noir, 70 fr.; son, 40 à 42 fr.
Foin, les 500 kilos, 150 fr.; paille,
140 fr. Poulets, la couple, gros 30 à
35 fr., moyens 26 à 29 fr., petits 25 fr.;
lapins, la pièce, 8 à 16 fr.; œufs, la do-
zaine, 2 à 2,50; beurre, le demi-
kilo, 5,50; bœufs de travail, la paire,
1,50 à 2,50; bœufs de travail, la paire,
2,000 à 4,000 fr.; vaches grasses, le
kilo, 1,25 à 2,50; vaches laitières, 500
1.800 fr.; veaux, le kilo, 3,25 à 4 fr.;
porcs, 3,80; porcs de lait, 100 à 150 fr.

TEL PÈRE !

TEL FILS !

Un papa bien habillé se doit

d'avoir un fils élégant. Les

petits comme les grands

clients trouveront

À LA BELLE FERMIERE

des vêtements bien coupés,

solides à l'usage et des prix

très modérés

A LA BELLE FERMIERE

42, r. J.-J. Rousseau - près de la Place Graslin - Nantes

FOIRE DE NANTES

CHAMBRE Chêne Massif

Armoire 140 cm. 1150 fr.

complète... avec LITERIE, beau Coutil

d'ensemble... 1490 fr.

notre Cadeau 2 Chaises

garnies velours.

SALLE A MANGER compr.

1 Buffet des. grand marbre.

1 Table à allonges,

6 Chaises très robustes

le: 8 pièces... 850 fr.

Très Belle CHAMBRE, Roncel

de Noyer Golbée,

Armoire 140 cm.,

Grande Glace biseautée

les 3 pièces... 1875 fr.

BELLE SALLE A MANGER

Buffet décorateur,

Table sur socle,

Chaises cuir vert

Pour la Foire... 3750 fr.

CHAMBRE, Palissandre, très

moderne

présentée à 2875 fr.

E. Lefroid

5 et 6 place

de Lorraine

3, Quai Penhièvre

14, Rue Barillerie

ANGERS NANTES

CIDRE

COLORÉ • BONIFIÉ

CONSERVE-CLARIFIÉ

MALADES GUÉRIES

PAR LES

PRODUITS GATÉ

EXIGER LA VRAIE MARQUE

THE PHOS ET E. GALICHÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay

Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bri-

tagne; Garnier, à Pont-Château; Ala-

Lagat, à Savenay; Thibault, à Sain-

Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-au-

Erde; Leroux, à Plessé.

Situation intéressante

CHEZ VOUS, AVEC UNE

MACHINE ATRICOTER

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

SOURISSEAU, La Verrie (Vendée)

Cette vache a donné

4.500 litres

de lait

Elle a été nourrie au tourteau d'arachide Ru-

fisque CROIX-VERTE qui contient environ 80

gr. de matières grasses et 580 gr. de matières

azotées par kg. C'est le tourteau qui produit

le plus d'effet pour le moins d'argent. Si vous

voulez avoir du lait abondant donnez à vos

vaches du

TOURTEAU

ARACHIDE RUFISQUE

CROIX-VERTE

SPECIALITÉS

NUTRIX, phosphate, aliment rationnel et complet.

FORCELLA, le meilleur marché des aliments complémentaires.

Notices et échantillons gratuits sur demande

GRANDE HUILERIE BORDELAISE A BORDEAUX

Incrévable BAUDOU

Modèle 1934 garanti - Souplesse incomparable

En vente chez votre garagiste

Renseignements et Réclamations :

BAUDOU, LES EGLISOTTES (Gironde)

Tout acheteur participe à la Loterie Nationale

Situation intéressante

CHEZ VOUS, AVEC UNE

MACHINE ATRICOTER

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

SOURISSEAU, La Verrie (Vendée)

Cette vache a donné

4.500 litres

de lait

Elle a été nourrie au tourteau d'arachide Ru-

fisque CROIX-VERTE qui contient environ 80

gr. de matières grasses et 580 gr. de matières

azotées par kg. C'est le tourteau qui produit

le plus d'effet pour le moins d'argent. Si vous

voulez avoir du lait abondant donnez à vos

vaches du

TOURTEAU

ARACHIDE RUFISQUE

CROIX-VERTE

SPECIALITÉS

NUTRIX, phosphate, aliment rationnel et complet.

FORCELLA, le meilleur marché des aliments complémentaires.

Notices et échantillons gratuits sur demande

GRANDE HUILERIE BORDELAISE A BORDEAUX

Recherchons Propriétés 5 ha min.
pouv. convenir pr. élevage, maison de
maîtres confortable de 4 à 6 p. ppales,
dépend. — Agence Lagrange, 11, rue
de la Bourse, Paris.

Conservation parfaite des œufs
par les excellents et pratiques

COMBINES BARRAL

6 COMBINES BARRAL

pour traiter 500 œufs

11 francs

Adresser les commandes

avec mandat-poste dont le

taux est de 20 %

M. P. RIVIER

fabricant des COMBINES BARRAL